



*Ville de Cerny*  
*Essonne*  
**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉCISIONS DU MAIRE**

---

**DÉCISION N° 50-2022 – 9.1**

Date : 19 septembre 2022

Objet : **CONTROLE DES NUISIBLES-SANITATION POUR LE RESTAURANT  
SCOLAIRE**

La réglementation oblige la collectivité à souscrire pour le restaurant scolaire un contrat visant au contrôle des nuisibles et à la sanitation de l'établissement.

Les prestations consistent en :

- le contrôle des rongeurs en non appâtage permanent : rats bruns et souris à l'exclusion de tout autre rongeur.
- la désinsectisation : destruction des blattes-cafards, à l'exclusion de tout autre insecte.

La nouvelle réglementation européenne précise que les produits utilisés ou matériels seront, sans substance active. En cas de consommation par un ou plusieurs rongeurs, il doit être mis en place des appâts toxiques sur une période de 35 jours.

En application de la délibération du Conseil municipal du 28 mai 2020 portant délégation d'attributions au Maire, conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

Le Maire,

**DÉCIDE**

**la signature du contrat n° 3315-22 avec la société SERVIGECO**, dont le siège social est situé 35 bis rue Saint Spire à SOISY-SUR-ECOLE (91840), relatif au contrôle des nuisibles – sanitation au sein du restaurant scolaire.

Nombre d'intervention(s) : 4 par an.

Durée du contrat : 1 an à compter de la date de signature du contrat. Il se renouvellera automatiquement par reconduction expresse deux fois, sauf dénonciation par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au moins trois mois avant l'échéance de la période contractuelle en cours.

Conditions de prix : 510,00 € HT (612,00 € TTC)


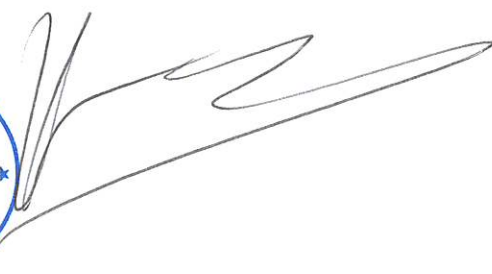
Contrôles hebdomadaires durant les périodes d'appâtage : 80 € HT le passage (soit 4 passages par période)

Le prix est ferme et non révisable la première année. Les années suivantes, il subira les variations de l'indice du coût de la construction de la Fédération Française du Bâtiment, selon la formule indiquée au contrat.

Pour extrait conforme,

Pour Marie-Claire CHAMBARET,  
Maire de Cerny,

Par suppléance,  
Rémi HEUDE – 1<sup>er</sup> adjoint



The image shows a blue circular official stamp of the Mayor of Cerny, Essonne. The stamp contains the text 'MAIRE DE CERNY' at the top, a central emblem, and '(Essonne)' at the bottom. A handwritten signature in blue ink is written over the stamp.